



CENTURY 21[®]

Jego Immobilier

HONORAIRES TRANSACTION - VENTE

Vente de maison, Appartement ou Terrain

PRIX DE VENTE (Net Vendeur)	Honoraires TTC (1) (Honoraires charge Acquéreur)
Inférieur à 50 000 €	Forfait de 4 200 €
De 50 001 € à 70 000 €	7,5 %
De 70 001 € à 100 000 €	7 %
De 100 001 € à 150 000 €	6,5 %
De 150 001 € à 220 000 €	6 %
De 220 001 € à 300 000 €	5,2 %
De 300 001 € à 400 000 €	4,7 %
De 400 001 € à 500 000 €	4 %
A partir de 500 001 €	3,7 %
Avis de Valeur (2)	250 €

HONORAIRES TRANSACTION – LOCATION

Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 Juillet 1989, art. 5)

Prestations	A la charge du bailleur		A la charge du locataire	
Visite du Logement, Constitution du dossier locataire, Rédaction du Bail. (Montant TTC) (3)	De 0 à 35 m ²	8 € / m ² habitable	De 0 à 35 m ²	8 € / m ² habitable
	De 36 à 79 m ²	5 € / m ² habitable	De 36 à 79 m ²	5 € / m ² habitable
	A partir de 80 m ²	4 € / m ² habitable	A partir de 80 m ²	4 € / m ² habitable
	Plafond réglementaire de 8 €/m ² de surface habitable			
Etat des Lieux d'Entrée (Montant TTC) (3)	3 € / m ² habitable		3 € / m ² habitable	
Etat des Lieux de Sortie (Montant TTC) (3)	3 € / m ² habitable			
	Plafond réglementaire de 3 €/m ² de surface habitable			

HONORAIRES GESTION LOCATIVE

Locaux d'habitation nus ou meublés	7,20 % TTC (1) des sommes encaissées (à la charge du bailleur)
Garantie des Loyers Impayés et détériorations immobilières	3,00 % TTC (1) sur le quittancement (à la charge du bailleur)

Barème d'honoraires applicable au 1^{er} Juillet 2025

(1) TVA en vigueur

(2) Un Avis de Valeur peut être offert dans le cadre de la mise en vente dudit bien par l'intermédiaire de l'agence Century 21 Jego Immobilier

(3) Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire. Un abattement forfaitaire pourra être réalisé dans le cas d'honoraires supérieurs au loyer.

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

CENTURY 21